

« Actions Handicap : les passages sécurisés »

Beauvais (60)

**Objectifs :**

Beauvais est « ville pilote » en matière d'accessibilité des villes aux handicapés et souhaite offrir à tous la possibilité d'accéder à l'espace public dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

**Démarche et contenu :**

Dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuel, la ville a adopté un schéma directeur d'accessibilité à la voirie.

Des parcours adaptés et sécurisés sont aménagés entre les principaux lieux publics (gares, théâtre, mairie, axe commercial, palais de Justice, Impôts, parkings, Sécurité sociale, etc). La signalisation est étudiée, trois types de traversées de chaussée sont étudiés, les places de stationnement sont mises aux normes, des sanisettes automatiques adaptées sont intégrées aux parcours.

Les autres actions concernent le logement, les bâtiments publics, l'éclairage, les bus, l'accès aux sports et aux loisirs.

Parmi les réalisations : un système innovant de passages sécurisés par la lumière a été conçu par les services techniques (système breveté) : un dispositif sonore et lumineux se déclenche à la demande, attirant l'attention des automobilistes et sécurisant le passage (temps allongé) pour la personne handicapée.

**Budget :**

Sur 3 ans, 872 700 € (hors subventions). Coût d'un passage sécurisé : 34 000 €

Guide clair qui peut servir de référence

Approche globale et programmée de l'ensemble des adaptations à réaliser pour une intégration à tous les aspects de la vie en ville

Prise en compte de différents handicaps